

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**  
**permis de construire déposé par la Commune du GRAU DU ROI**  
**pour l'aménagement d'une dépendance en local d'accueil dans le cadre du projet**  
**de valorisation éco-touristique du phare de l'Espiguette**

La préfète du Gard informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur le dossier susvisé, se déroulera

**du 31 août 2021 au 14 septembre 2021 inclus.**

**Objet de la procédure de mise à disposition et description du projet**

En application des articles L121-24 et R 121-6 et suivants du code de l'urbanisme et L123-1 et suivants du code de l'environnement, il est procédé à une mise à disposition du public du permis de construire n°PC 030 133 21 Y 0014 présenté par la commune du GRAU DU ROI.

La demande entre dans le cadre du projet de valorisation éco-touristique du phare de l'Espiguette, situé en espaces remarquables du littoral, et porte sur :

- Réaménagement du bâtiment "dépendance" du phare de l'Espiguette pour transformation en guichet d'accueil billetterie
- Réfection de la toiture et habillage en bardage bois
- Création d'une pergola

**Modalités d'organisation de la mise à disposition du public**

Le dossier de permis de construire sera consultable pendant 15 jours consécutifs, du 31 août 2021 au 14 septembre 2021 inclus sur le site Internet des services de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.gard.gouv.fr/Publications/Consultation-du-Public>

Le public pourra formuler ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :

[phare-espiguette-creation-accueil-pc14@gard.gouv.fr](mailto:phare-espiguette-creation-accueil-pc14@gard.gouv.fr)

**Publication de la synthèse des observations du public**

La synthèse des observations du public indiquant celles dont il a été tenu compte sera publiée sur le site Internet des services de l'État dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr))

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préfète du Gard.